

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation  
6 Décembre 2023

Date d'affichage  
6 Décembre 2023

Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 6 décembre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Maurice MAYEUR, Madjid GAOUA, Antoine FOMBARON,

**Absents** : Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Evelyne FORINI, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN

**Secrétaire de séance** : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

N° 2023-65

\*\*\*

Programme de coupe de  
bois 2024

Monsieur NITTING, adjoint au Maire, rappelle qu'après plusieurs années de coupes sanitaires, nous retrouvons un programme d'aménagement forestier traditionnel.

Il présente l'état d'assiette des coupes de l'année 2024, représentant un volume total de 1 777,40 m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, valide le programme de coupe des bois de l'année 2024.

Le Maire  
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20231206-2023\_85-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation  
6 Décembre 2023

Date d'affichage  
6 Décembre 2023

Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 6 décembre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Maurice MAYEUR, Madjid GAOUA, Antoine FOMBARON,

**Absents** : Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Evelyne FORINI, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN

**Secrétaire de séance** : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

N° 2023-66  
\*\*\*  
Destination des bois de  
l'année 2024

Monsieur NITTING, adjoint au Maire, rappelle qu'après plusieurs années de coupes sanitaires, nous trouvons un programme d'aménagement forestier traditionnel.

Il présente le mode de vente des produits vendus :

N° Parcelle	Vente total (m <sup>3</sup> )	Mode de vente des produits vendus
27_j	490,0	BF (Bois Façonnés) / CVD (Contrat de Vente Délivrance)
32_a3	146,9	BF / CVD
24	452,5	BF / DE (Délivrance (affouage))
28	688,0	BF / CVD

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, accepte le programme de destination des bois, comme présenté ci-dessus.

Le Maire  
T.MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20231206-2023\_06-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant

